Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_06-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt six, le neuf septembre
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; Madame PAGE Odile, Ploumoguer ; Monsieur PAYEN Henri-Marc, Plourin ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur BERTHEVAS Jean-Jacques, Trébabu ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Monsieur BRIEND Patrick, Porspoder ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur COROLLEUR Bruno, Molène ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel

Monsieur MOUNIER Gilles a été élu secrétaire de séance.

BC2026_09_06 : AIDE COMMUNAUTAIRE - ARMORIQUE HABITAT - PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - 7 LOGEMENTS SUR LANDUNVEZ

EXPOSÉ

Armorique Habitat sollicite la Communauté de Communes du Pays d'Iroise afin de bénéficier d'une subvention pour la création de 7 logements sociaux dans le cadre d'une opération d'habitat située au lieu-dit Mezou Bras à Landunvez. Cette opération, dont l'agrément a été validé dans le cadre de la programmation 2026 par la Direction départementale interministérielle du Finistère, s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet de Territoire et du Plan Local de l'Habitat (PLH).
Elle contribue notamment au développement et à la diversification de l'offre de logements, à la promotion de la mixité sociale ainsi qu'au soutien des opérations d'habitat réalisées en densité, afin de renforcer l'attractivité des communes et de limiter l'étalement urbain.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_06-DE

À Landunvez, les résidences secondaires représentent 42 % du parc de logements, ce qui contribue à rendre l'accès au logement particulièrement difficile pour les actifs et les jeunes ménages.

L'opération portée par Armorique Habitat vise ainsi à diversifier l'offre de logements locatifs à loyer modéré et comprend :

- 1 logement individuel de type T4 en PLAI,
- 6 logements en semi-collectif, répartis comme suit : 2 PLAI, 2 PLUS et 2 PLS.

Plan de situation



Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_06-DE

Plan de masse du petit collectif



Le Plan Local de l'Habitat actuellement en vigueur prévoit un soutien financier de la Communauté de communes en faveur de la production de logements sociaux par les bailleurs sociaux : 7 000€/PLAi, 6 000€/PLUS et 5 000€/PLS avec un montant plafonné à 50 000€ par opération.

Après instruction de la demande, il est proposé d'attribuer à Armorique Habitat une aide communautaire d'un montant plafond de 43 000 €, correspondant au montant prévu pour une opération comprenant 7 logements sociaux, selon la répartition suivante : 3 PLAI, 2 PLUS et 2 PLS.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,
Vu le Plan Local de l'Habitat (PLH),
Vu le guide des Aides communautaires,

Considérant l'enjeu de développer et de diversifier l'offre de logements sur le territoire pour répondre aux besoins de la population,
Considérant l'enjeu d'encourager et de soutenir les opérations d'habitat en densité dans les communes afin de renforcer leur attractivité et limiter l'étalement urbain,
Considérant la demande présentée par Armorique Habitat pour la réalisation de 7 logements sociaux au sein du lotissement « Mezou Bras » à Landunvez,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :

- APPROUVER l'attribution d'une aide communautaire de 43 000€ à Armorique Habitat pour la production de 7 logements sociaux dans le lotissement « Mezou Bras » à Landunvez,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260909-BC2026_09_06-DE

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André